



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

18 décembre 2023 Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la Salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le lundi 18 décembre 2023 à 18 h 30, sous la présidence du maire suppléant, Gérard Tremblay, à laquelle participent également la conseillère Katherine Dubois et les conseillers André Bussière, Clifford Lancaster et Charles Mallette. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. Le maire, Bertrand Ménard, assiste en visioconférence. Le conseiller Guy Boutin est absent.

PROJET D'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
Le 18 décembre à 18 h 30

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Administration - Direction générale

3.1. Règlement numéro 325 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2024 et fixant les conditions de perception - Adoption

4. Période de questions

5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire suppléant constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2023-12-18-01E

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Bussière et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

3. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2023-12-18-02E

3.1. Règlement numéro 325 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2024 et fixant les conditions de perception - Adoption

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le Règlement numéro 325 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2024 et fixant les conditions de perception soit adopté tel que présenté.

(Adoptée)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.



No de résolution
ou annotation

2023-12-18-03E

**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Bussière et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers, à 18 h 44, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)

MAIRE SUPPLÉANT

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 789.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
greffier-trésorier